

Montauban inkos

N° 15 Janvier à Mars 2021

Journal d'informations municipales

Le mot du Maire



Montalbanaises, Montalbanais

J'aurais aimé vous retrouver pour ce nouveau numéro avec une situation sanitaire enfin revenue à la normale, mais nous n'en sommes malheureusement pas encore là, même si l'horizon semble s'éclaireir quelque peu.

Ce premier trimestre a été, une nouvelle fois, fortement perturbé. J'ai été amené à fermer à plusieurs reprises notre école que ce soit en partie ou en totalité et cela à cause de cas positifs ou contacts. En effet, nous nous sommes retrouvés avec des agents à l'isolement, que ce soit nos ATSEM ou les personnels de l'ALAE. Il en a été de même pour certains enseignants.

Nous n'avions donc plus la ressource pour assurer la cantine, ni même un accueil pour les enfants des personnels dits prioritaires.

Enfin la semaine d'avant les vacances scolaires, regroupées à l'échelon national, nous avons mis en place un accueil à destination des enfants dont les parents exercent des professions nécessaires à la lutte contre la COVID-19, comme nous l'avions fait lors du premier confinement en Mars 2020.

Nous avons souhaité, durant cette période, fermer le moins possible notre mairie qui reste accessible au public, en respectant, bien sûr, les gestes barrières.

Nous nous attachons également à maintenir notre village le plus propre possible. C'est pour cela qu'un agent supplémentaire a été embauché en profitant des avantages liés au Parcours Emploi Claude CAULID Compétences.

Je fais le vœux de vous retrouver dans le prochain numéro enfin libérés, du moins en partie, des contraintes actuelles.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Soyez toujours prudents durant cette période.



PanneauPocket

Nous vous rappelons que depuis la mi-novembre, votre mairie s'est dotée d'un nouvel outil de communication.

Il s'agit de l'application PanneauPocket.

Cet outil nous permet de vous informer en temps réel, ce qui est particulièrement intéressant en cas de risque majeur. Mais il permet, aussi, de vous communiquer diverses informations.

L'application, entièrement gratuite et sans recueil de quelque donnée que ce soit, peut-être téléchargée sur Apple store ou Play store.

Au 22 avril PanneauPocket a été installée sur 113 smartphones, ce qui représente 51 % des foyers de la commune, si tant est que toutes les personnes ayant chargé l'application soient des résidents de notre village.



Régularisation de dossiers en attente

Nous avons lancé la régularisation de plusieurs dossiers, certains datant de nombreuses années.

Il s'agit essentiellement de la régularisation d'acquisitions foncières. Par exemple, la bretelle de la route d'Herran, aujourd'hui Cours de la Castagnère, comprend toujours des parcelles appartenant à des particuliers. Successions en cours ou d'autres motifs font que les actes n'ont pas été passés.

La communauté des communes s'est engagée à céder à la commune, pour l'euro symbolique la bande de terrain entre la salle Henri DENARD et l'église. Les démarches sont en cours.

Toujours dans le même esprit, la commune a lancé une prodécure de « Bien sans maître » sur la parcelle AA47 lieu-dit Pradetto. Aucun ayant-droit n'a été identifié ou ne s'est manifesté à ce jour. Au terme de cette procédure, la parcelle deviendra propriété de la commune.

Le budget a été voté

C'est au cours du conseil municipal du 16 avril 2021, conseil essentiellement consacré aux questions financières, qu'ont été votés les comptes administratif, et de gestion, ainsi que le budget prévisionnel pour 2021.

Ont aussi été votés à cette occasion les taux des taxes concernant le foncier bâti et le non bâti. Compte tenu des projets que va engager la commune, ces taux, inchangés depuis 2005 seront légèrement augmentés de l'ordre de 2,5 %.

Cette année voit la mise en application de la compensation par l'état de l'abandon de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Nous vous expliquerons dans le prochain bulletin municipal, les mécanismes de compensation et les objectifs qui nous ont guidés dans le montage du budget 2021. Soyez sûrs que nous sommes attentifs à l'utilisation de l'argent public qui est, notre argent.



Respectons les animaux

Au cours de ce trimestre, deux événements sont survenus sur notre commune à ce sujet.



Une chatte a fait l'expérience du non-respect de la loi au sujet des pièges à mâchoires, et, elle y a laissé une patte

Rappel à la loi : depuis le 01/01/1995, l'article 2 du règlement 3254/91 du Code Rural déclare illégitime l'usage ET la possession de pièges à mâchoires sous peine de versements de dommages et intérêts.

Le corps d'une chienne blanche a été retrouvé, avec sa panière et ses jouets, jeté en contre bas d'un chemin près de la route d'Herran. (La commune a dû faire procéder à son enlèvement par un équarrisseur), à toutes fins utiles nous avions gardé les photos et le propriétaire a été identifié. Il devra régler la facture de l'équarrissage. Dorénavant une plainte sera systématiquement déposée auprès de la gendarmerie.

Rappel de la loi : l'article L226-3 du Code Rural interdit de jeter en quelque lieu que ce soit des cadavres d'animaux, la peine encourue est de 3750€ d'amende.



Plus généralement :

Selon l'article 521/1 du Code Pénal : « Toute personne coupable de cruauté envers les animaux domestiques ou apprivoisés est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement».

Dépôts sauvages

Comme malheureusement dans presque ous les numéros, nous sommes contraints, même si, encore une fois ce ne sont pas des habitants de la commune qui sont forcément concernés, de faire un rappel quand au dépôt d'objets divers et variés au niveau des containers de tri sélectif situés à côté de la salle communale. De même du placoplâtre a été jeté en bordure de la route forestière d'Herran. Nous ne pouvons plus accepter cela. Aussi, une plainte sera systématique déposée et nous vous invitons à signaler à la mairie ou directement à la Gendarmerie ces comportements inadmissibles. Nous avons une déchetterie gratuite. Ces agissements, hormis le fait qu'ils polluent ont un coût pour la collectivité et donc pour nous tous. On ne peut plus accepter que certains se conforment aux règles et d'autres n'y prêtent aucune attention.



Une Montalbanaise aux championnats du monde de Ski-alpinisme

Les championnats du Monde de ski-alpinisme se déroulaient début mars en Andorre.

Alizée PAUTREL, membre de l'équipe de France U18 a terminé à une belle 9ème place dans l'épreuve de sprint.

Elle avait au mois de janvier, pris une 2ème place en sprint aux championnats de France en U18 à AUSSOIS (73). C'est ce résultat qui lui a permis de se qualifier pour les championnats du Monde. Un grand bravo à cette sportive.

A noter que sa sœur, Oriana, est depuis cette année dans l'équipe départementale. En revanche sa grande sœur Coralie, qui faisait partie de l'équipe régionale de ski-alpinisme entraînée par Mathieu PEYET a du arrêter la compétition car elle est partie pour faire ses études. Elles sont membres du Luchon Haute Montagne.

Félicitations à ces trois championnes qui représentent de belle manière notre commune.



La boîte à livres réparée



Les portes de la boîte à livres/dons ont été endommagées lors des épisodes venteux des 20 & 21 février.

Bernard JALBAUD, habitant de la commune, a refait les portes en y amenant les modifications nécessaires à une meilleure tenue dans le temps.

Notons, aussi, le travail d'Yvelise LEDOS, conseillère municipale, qui a réalisé l'inscription en mosaïque.

Merci à eux pour leur implication.

Info activités



Compte tenu de la crise sanitaire, il nous est impossible d'organiser des après-midi jeux, etc... comme cela vous avait été proposé.

Merci pour les nombreuses réponses reçues à l'issue de notre petit sondage.

Nous vous remercions, pour votre compréhension et vous assurons que ce n'est que partie remise.





Réparation du mur endommagé par un véhicule rue de Ste Christine.

Construction d'un muret au « passage des cascades » pour retenir la terre et créer un massif.

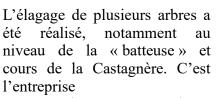
Évacuation de la terre stockée au départ de la route forestière de Herran.

Curage du fossé route de Subercarrère.

Préparation pour le coulage de dalles ciment en vue de la pose de mobilier urbain, route de Subercarrère et cours de la Castagnère.







NESTIER/RIGAULT qui a réalisé les travaux.



Curage du ruisseau Ste Christine, entre la mairie et la Pique pour rétablir le volume d'écoulement. Ces travaux de sécurité seront réalisés par l'entreprise PENE et Fils. Ils devraient se faire courant juin. Le montant estimé des travaux est de 34125€ HT. Nous avons obtenu des aides **exceptionnelles** de l'État pour 50 % et du Conseil Départemental pour 30 %.

Remplacement des abat-sons du clocher. Leur réalisation et pose ont été confiées à l'entreprise BRUNA de Salles et Pratviel pour une montant de 6154€.

L'aménagement du « Jardin du Picharot ». C'est l'entreprise NESTIER/RIGAULT qui a réalisé cette opération qui avait pris du retard en raison de l'épidémie de COVID-19. Montant des travaux 4000€. Il ne manque que les plantations pour être totalement terminé.

Le toit du lavoir va être refait par l'entreprise ALMANDOZ. Le Montant des travaux est de 14300€ pour lequel nous avons demandé l'octroi de subventions auprès de l'état au titre de la DETR et du Conseil Départemental. Travaux dans l'été.

Mise en place de protections le long du ruisseau Ste Christine, rue du Gourgot. C'est l'entreprise LACORTE qui a été retenue pour ces travaux.

A compter de la mi-mai, la communauté des communes devrait commencer des travaux de rénovation de la voirie dans les rues suivantes : Rues du Lavoir, de Langlade, du Bié, Cargue (entre la Mairie et la Place de la Fontaine) et enfin la Place des Grumes. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du pool routier.

Toujours à partir du mois de Mai, des équipes de Réseau31, procéderont a des relevés et études dans le but de l'implantation du « Tout à l'égout ». La priorité, dans la réalisation, sera le vieux village où quasiment tous les systèmes d'assainissement, lorsqu'ils existent, sont hors normes.

Un nouveau défibrillateur va être installé sur le bâtiment des ateliers municipaux. Il permettra de desservir, en cas de besoin, ce qui n'est bien entendu pas souhaité, tout ce secteur.

Nous rappelons qu'un appareil de ce type est installé en façade de la Mairie.

La réfection des peintures des salles de classes de l'école primaire est prévue pour cet été. L'entreprise LORENZI a été choisie. Montant des travaux 18000€.



Bien sûr l'aménagement du carrefour des 4 chemins est toujours à l'étude. La configuration désaxée des différentes voies rend l'aménagement difficile. Il ne faut donc pas se tromper.

Nous aurions souhaiter organiser une réunion publique pour présenter le projet, mais cela est impossible, pour l'instant, en raison de la crise sanitaire. Quoiqu'il en soit, le bâtiment de la batteuse sera, si tout va bien, démoli à l'automne. Cela permettra d'avoir une vision plus claire des lieux. Dans l'attente, Jade LACOSTE, étudie une solution temporaire pour se reloger durant les travaux.

La fermeture du Préau de l'école primaire est également à l'étude. En effet, la crise sanitaire a modifié certaines pratiques et généré de nouvelles façons de travailler entraînant des modifications structurelles. Cette demande ayant été faite tardivement, les travaux ne seront réalisés qu'en 2022. Cela va nous permettre de bien penser le projet, puisqu'il implique de revoir la réfection des toilettes que nous avions envisagée pour l'été et aussi de pouvoir demander des subventions.

Personnel communal

De nombreux arrêts maladie, liés ou pas au COVID, sont venus fortement perturber le fonctionnement de la collectivité et il a fallu y faire face.

Au niveau du secrétariat se sont deux secrétaires qui sont venues palier l'absence de Stéphanie ABO. Merci à Sabrina PERRIER et Nathalie LOUBET qui se sont parfaitement intégrées et ont su être rapidement efficaces.

Pour les ATSEM, Marie ABO étant en congé maternité, c'est Corine MARSEGLIA qui la remplace, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Là encore son intégration s'est bien passée.



Enfin, nous avions envisagé de recruter pour une période de 6 mois un agent pour renforcer l'équipe technique pendant la période la plus chargée, soit du 15 avril au 15 octobre.

La mise en place, récente, des Parcours Emploi Compétences (PEC), a été une opportunité pour embaucher quelqu'un sur une année. La convention est signée entre la Mairie, Pôle Emploi et l'agent embauché.

L'état prend en charge 80 % du salaire, qui est exonéré de charges, à hauteur de 20h/semaine avec une rémunération au minimum égale au SMIC. La commune, financera intégralement les 15h manquantes les 6 premiers mois, de façon à ce que l'agent soit à 35h/semaine sur la période la plus chargée.

Cet agent sera M. Marc KOPINSKI qui rempli les critères requis et qui avait, d'ailleurs, postulé pour un emploi auprès de la collectivité.

Enfin le poste à temps non complet dévolu de l'entretien des écoles et de la cantine scolaire, ainsi que les autres bâtiments communaux est transformé en poste de titulaire. L'agent sera donc « stagiairisé » pendant un an avant d'être nommée titulaire. Cet agent est actuellement en CDI.

Consommons local

Dans sa volonté de soutenir le « consommer local », le conseil départemental a mis en place un site pour référencer les producteurs haut-garonnais qui font de la vente directe (fruits, légumes, viande, produits laitiers etc...

L'idée est d'aider, dans ces moments difficiles, les producteurs proches de chez vous. C'est pour cela que vous trouverez leur coordonnées sur ce site.

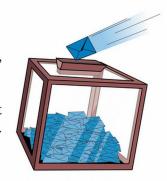


Élections Régionales et Départementales

Les élections régionales et départementales se dérouleront, les 20 et 27 juin 2021.

Pour rappel, elles ont déjà fait l'objet d'un report en raison de la COVID-19, puisqu'elles devaient se tenir au mois de mars 2021.

Enfin, la date limite d'inscriptions sur les listes électorales pour ces deux scrutins est fixée au vendredi 14 mai 2021 à minuit. Attention la mairie ferme à 18h ce jour là. Les inscriptions peuvent se faire sur internet.



<u>IMPORTANT</u>: <u>Pour que le scrutin se déroule dans le respect des règles sanitaires, le bureau de vote sera installé à la salle communale 37 route de Bonnegarde</u>.



Nous attirons votre attention sur le fait que la tenue du bureau de vote n'est pas seulement dévolue aux seuls élus. Les électeurs de la commune qui le souhaitent, peuvent être assesseurs du bureau de vote sous la présidence du Maire. Articles R42 à R45 du code électoral.

Cette année plus que jamais, compte tenu de la pandémie liée à la COVID-19 et des règles sanitaires qui seront demandées nous aurons besoin de personnes en réserve. En effet pour être membre du bureau de vote, il faudra, selon toute vraisemblance, soit être vacciné (les deux injections), soit avoir réalisé un test PCR à J-2 ou un autotest. Il nous faut donc anticiper le fait que des personnes prévues pour la tenue du bureau de vote, se révèlent être positives au dernier moment, ce qui impliquera leur remplacement. Cela sera d'autant plus important qu'il y aura deux scrutins en un.

Les électeurs qui souhaiteraient s'investir dans la vie démocratique, peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Nous vous en remercions par avance.





RAPPEL: Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. C'est un préalable à la journée de défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement, nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire et d'autres examens ou concours public.

MODE D'EMPLOI:

Le jeune doit se faire recenser à la mairie du son domicile dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Les pièces à fournir sont les suivantes:

Pièce d'identité

Livret de famille

Déclaration indiquant ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

La Mairie délivre une attestation qui doit être conservée pour pouvoir se présenter aux concours et examens divers.



Le projet ICOPE

Le but de ce projet est de prévenir la dépendance et de permettre au personnes du 3ème âge de rester le plus possible autonome.

Ce projet est en cours de structuration dans le luchonnais. Vous pouvez d'ores et déjà y participer comme expliqué dans la plaquette du projet reproduite sur cette page.

Pour ceux qui maîtrisent l'informatique, une application est téléchargeable pour ordinateur ou smartphone.

Vous pouvez aussi retirer le formulaire de test en mairie.

Tout cela est, bien entendu, entièrement gratuit.







Notre Dame de la Salette

Texte et Photo Lydie Buscaglia

→ Où est-elle?

A l'intérieur de notre église, visible dans une grande niche au dessus de l'autel à droite de la nef.

→ Quelle est son histoire ?

Notre Dame de la Salette est le nom sous lequel les catholiques désignent la Vierge Marie telle qu'elle est apparue à deux jeunes bergers : Mélanie Calvat, 15ans et Maxime Giraud, 11ans, en haut du village de La Salette-Fallavaux (Isère), le 19/09/1846 vers 15h.

Quel message a-t-elle délivré ?

Pour partie en français, pour partie en patois, le message à destination « de tout son peuple » est celui de l'espérance pour les chrétiens qui se préservent du péché et de pardon pour ceux qui se convertiront. Les enfants rapporteront cette apparition à leurs parents puis au curé du village, puis à l'évêché.

Cette apparition mariale est reconnue par l'église catholique officiellement le 19/09/1851.





→ Pourquoi figure-t-elle dans notre église ?

L'abbé Carrère, curé de Montauban de Luchon de 1824 à 1869 est à l'initiave de l'édification de l'église telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Au cours de son sacerdose, il a été particulièrement intéressé par cette apparition mariale et fit un pélerinage à La Salette-Fallavaux, sur les lieux mêmes où est apparue Marie à ces jeunes bergers. Dès son retour, il commanda à Pierre Cassagnavère ces trois sculptures et les fit installer en bonne place dans cette niche. Ces trois représentations sont extrèmement bien réalisées.

L'abbé Carrère (1798-1869)

→ Quand pouvez-vous la contempler ?

Des visites de l'église sont organisées. Pour cela vous pouvez vous inscrire à la mairie au 05.61.79.04.39.

Sources:

Webographie: lasalette.cef.fr; Wikipédia: https://fr.salette.org (24/09/2017)

Bibliographie : Sainte-Christine de Mars à Notre-Dame en passant par Saint-Mamet. Christophe et Karine

Thomas



Montauban, village fleuri







L'an passé nous avons participé, dans des conditions particulières compte tenu de la pandémie, au concours des villes et villages fleuris.

Notre commune a été récompensée par un prix, remis par le comité départemental du tourisme.

Nous avons décidé de renouveler l'expérience cette année.

Bien entendu nous vous invitons à contribuer au fleurissement de notre village. Que vous ayez un grand parc, ou que vous soyez en appartement il est toujours possible de participer. Vous pouvez aussi le faire en contribuant à l'entretien des plantations faites par la commune et en particulier l'arrosage. Nos agents le font, mais ils manquent de temps pour se consacrer uniquement à cette tâche.

Le jury qui passera au mois de juin, prend en compte le fleurissement, bien sur, mais aussi la variété et la pertinence des espèces, l'harmonie des couleurs et l'entretien général du village.

Un concours propre à la commune

Un petit concours sera, cette année, mis en place au niveau communal.

L'idée étant de récompenser les gens qui fleurissent leur parc, jardin, maison ou simplement leurs fenêtres. Beaucoup le font déjà et ce sera une motivation pour les autres. Notre village est naturellement agréable et il s'en trouve fortement égayé par le fleurissement.

Le Jury composé de 2 élus et 2 habitants du village, passera dans le courant du mois d'août. Trois catégories seront instaurées : Maison avec parc, Maison avec petit jardin et Maison avec façade. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés, par des bons d'achats.

Le jury ne se prononcera que sur ce qui est visible de la voie publique

Il n'y a aucune inscription à faire.





Mairie

de

Montauban de Luchon

4 rue Cargue

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone: 05.61.79.04.39

Messagerie:

mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site Internet:

www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi - 08h00 / 12h

Mardi

-14h/17h

Vendredi

- 14h/18h

<u>MENTIONS LEGALES</u>: DIRECTEUR DE LA

PUBLICATION: Claude CAU

COMITE DE REDACTION:

Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Lydia Fabre, Lydie BUSCAGLIA, Yvelise LEDOS, Patrick BOILEAU,

CONCEPTION, GRAPHISME et MISE EN PAGE: Claude CAU

PHOTOS: Claude CAU (sauf

mention contraire)

IMPRESSION:
Imprimerie FABBRO sur
papier cyclus print 115g/m²
certifié PEFC pour la protection
durable de nos forêts. Marque
Imprim'Vert



A noter sur vos agendas :

08 mai à 11h00, cérémonie au monument aux morts 20 et 27 juin, élections régionales et départementales Brandon de la St Jean, en fonction de l'évolution de la pandémie.

Etat-civil



NAISSANCE

Noa BORGATTI, né le 26/02/2021 à TOULOUSE

Félicitations aux parents

DÉCÈS

M. Gilles AUFRERE décédé le 25 janvier 2021 à 59ans



DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE « ERA CASO »

Mme JOURDAN Lucette veuve PASSARET, décédée le 05/02/2021 à 82ans

Mme PREVOST Bernadette veuve LEQUEUX, décédée le 27/02/2021 à 73ans

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

Mme BONNEVIE Jacqueline veuve SAINTE COLOMBE décédée le 02/01/2021 à 88 ans

Mme CAZABAN Marie-Thérèse veuve DUBOUCH décédée le 04/03/2021 à 86 ans

Très sincères condoléances aux familles.